CACIMA
SAINT-PIERRE ET MIQUELON
Faire avancer toutes les envies d'entreprendre

CHAMBRE D'AGRICULTURE, DE COMMERCE
D'INDUSTRIE, DE METIERS ET DE L'ARTISANAT
SAINT-PIERRE ET MIQUELON

Liste des pièces à fournir pour la constitution d'une SAS
(Société par actions simplifiées)

2 exemplaires CERFA M0 CMB n° 13959-03 dûment complétés et signés en original (disponibles sur www.service-public.fr)

➔ POUR LA PERSONNE MORALE

- 1 exemplaire original des statuts paraphés et signés
- 1 attestation de dépôt des fonds en banque (les fonds doivent être déposés avant la signature des statuts) en original
- 1 exemplaire du rapport du commissaire aux apports (le cas échéant)
- Le cas échéant, 1 exemplaire du procès-verbal de la décision nommant le ou les organes de direction, de gestion, d'administration, de surveillance et de contrôle de la société, s'ils ne sont pas nommés dans les statuts, en original
- 1 exemplaire du journal d'annonces légales contenant l'avis de constitution ou attestation de parution dans un journal d'annonces légales

➔ POUR LE LOCAL

Si création du fonds de commerce :

- Copie du bail commercial ou professionnel établi au nom de la société

Ou

- Copie de quittance de loyer et/ou facture EDF ou téléphone ou bail d'habitation avec autorisation du Président

Ou

- Contrat de domiciliation accompagné, le cas échéant, du Kbis

Si achat du fonds de commerce :

- Copie de l'acte d'achat du fonds

Si prise en location-gérance du fonds de commerce :

- Copie du contrat de location

➔ POUR LES DIRIGEANTS

- Pour les dirigeants, personnes physiques (Président, directeur général, représentants permanents du dirigeant Personne morale)

- Déclaration sur l'honneur de non condamnation et de filiation, datée et signée en original (modèle disponible sur le site)

Français (résidant en France ou non) :

- Copie de la carte d'identité recto-verso ou du passeport ou document justifiant de la nationalité (sauf permis de conduire) en cours de validité

- Pour les dirigeants, personne morale
  - Extrait Kbis en original datant de moins de 3 mois
  - Le cas échéant : lettre de nomination du représentant permanent en original

- Pour les commissaires aux comptes titulaires et suppléants
  - Justification d'inscription sue une liste de commissaires aux comptes
  - Lettre d'acceptation de fonction

➔ EN CAS DE PROFESSION REGLEMENTEE

ATTENTION !

Certaines activités sont réglementées et nécessitent des pièces supplémentaires (exemple : ambulant, bar, transport, sécurité…)

Veuillez vous rapprocher de votre CFE

➔ REGIME FISCAL

Vous devez connaître le régime fiscal de la société

➔ INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- 1 pouvoir signé en original lorsque ce n'est pas le chef d'entreprise qui effectue la formalité (modèle sur le site)
- Nombre de salariés au moment de l'immatriculation de la société
- Si mention d'un sigle ; celui-ci doit figurer dans les statuts et dans l'annonce légale (contrairement au nom commercial et à l'enseigne)

➔ ACCRE

Si vous répondez à l'un des cas d'éligibilité, vous pouvez déposer un dossier ACCRE, accompagné des pièces nécessaires, impérativement dans le délai de 45 jours à compter du dépôt de votre dossier de constitution de société (avec ou sans activité) auprès du CFE de votre CCI.

➔ TARIFS

Cette liste de pièces n'est donnée qu'à titre indicatif et peut changer sans préavis
N'hésitez pas à faire appel à nos services en cas de nécessité